MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 85 (1985), p. 63-76

Bernard Boyaval

Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

NOTES SUR QUELQUES DOCUMENTS FUNÉRAIRES ÉGYPTIENS DE LANGUE GRECQUE

Bernard BOYAVAL

L'étude des documents funéraires grecs d'Egypte soulève des problèmes étonnamment divers, qui touchent, selon les cas, à la philologie, à l'histoire, à l'onomastique, à la démographie, à la paléographie. Les lecteurs voudront bien excuser le morcellement en notices qu'impose cette documentation. Chacune de celles qui suivent suscite, en effet, un problème différent.

I

CEML 245

Cette étiquette (*CRIPEL* 2 (1974) p. 251) porte la séquence Παχοῦμις (...) οὗ τὸ εἴδωλον ὑπερετήσει τὸν μέγαν θεὸν Ὅσιριν Ἀβύδου (...).

Le mot *eidôlon* n'a pas manqué d'attirer l'attention des égyptologues, à preuve les remarques de J. Quaegebeur dans *PLB* 19 252-4. Il semble que les hellénistes puissent ajouter leur mot.

La traduction de la notion égyptienne du *Ba* a manifestement causé de grandes difficultés aux rédacteurs des textes grecs d'étiquettes. Dans certains cas (*SB* I, 308; *CEML* 67 [1], 356 [2]), ils ont préféré ne pas traduire : sur les deux premiers, les tours impersonnels (ἐξέσται σοι ὑπηρετεῖν et εἴη δ' αὐτὴν ὑπηρετεῖν), sur le troisième, la construction personnelle (ὑπηρετήσει) sont infidèles à la formulation démotique « *son Ba servira* etc. ». Quand ils ont traduit, ils ont hésité entre *onoma* (*SB* III, 7108) et *eidôlon* (*CEML* 245). Quelles que soient les raisons des égyptologues pour justifier tel mot grec (*PLB* 19, p. 252) [3], l'helléniste constate qu'il n'y avait pas de formules toutes prêtes, en grec, pour rendre un concept aussi fréquemment utilisé dans le monde des nécropoles que celui du *Ba*. La qualité des traductions semble donc avoir dépendu de la seule compétence des

[1] *CRIPEL* 2 (1974), p. 188.

[2] *CRIPEL* 3 (1975), p. 178-179.

[3] Nous laissons de côté la difficulté de traduire *onoma* ou *eidôlon* en français.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

rédacteurs. Ceux de *CEML* 245 et de *SB* III, 7108 ont été plus précis que ceux de *SB* I, 308, et de *CEML* 67 et 356.

Une seconde remarque renforce cette impression. J. Quaegebeur a noté, *o.c.*, 252-3, que, pour rendre le futur III de la langue égyptienne, deux scribes ont utilisé des astuces différentes : sur *SB* I, 308, un futur simple suivi de l'infinitif (ἐξέσται ὑπηρετεῖν), sur *CEML* 67, l'optatif εἴη complété par l'adjonction finale ὡς θέλει, pour exprimer la nuance désidérative propre à ce futur. Le rédacteur de *CEML* 67 paraît donc avoir été bon traducteur et même assez fin connaisseur de la grammaire grecque. En revanche, on note une moindre qualité de traduction sur *SB* III, 7108. Selon J. Quaegebeur, *o.c.*, 252, le texte grec (παρὰ Ὀσίρει ζῇ αὐτοῦ τὸ ὄνομα) correspond à une séquence démotique à valeur optative, restituée et traduite « *may his Ba live before Osiris* ». Comme il l'a souligné *ibidem*, n. 207, le subjonctif ζῇ « *is to be translated as a wish* ». Les dictionnaires l'autorisent mais l'optatif aurait été mieux à sa place ici [1].

II

CEML 1079 (B)

Cette étiquette de momie tire son originalité de l'inhabituelle présence d'un reçu de versement sur son autre face (B). Le versement, destiné à un θησαυρός, présente quelques variantes par rapport aux formulaires usuels sur les reçus de cette catégorie.

Le texte funéraire (A) a été publié dans le *CRIPEL* 5, 256, avec une brève description matérielle du support ; il consiste en un nom propre : Τερουτῆρις. Avec toute l'incertitude qui caractérise les appréciations chronologiques d'écritures d'étiquettes, nous avions suggéré d'assigner cette Téroutèris aux II-III^{p}, et ajouté que la face B portait un reçu sans rapport avec elle.

Le voici :

Θησαυροῦ Δι̣ο̣ι̣μ̣() Παν̣ι̣δ̣() γεν(ήματος) ἐνάτου (ἔτους)
Οὐεσπασιανοῦ τοῦ κυρίου Σενπαγήνει̣α̣
Σενεντωοῦς Πι̣γηρίου Κολλούθου μ(ητρός)
Καλάις ϛ δέκ̣α̣ L d — ἔγραψεν Πετε̣χ̣()

[1] Depuis longtemps, les égyptologues débattent du recrutement des rédacteurs d'étiquettes (J. Quaegebeur *o.c.*, 245-7) : ceux qui ont rédigé les précédentes, à l'évidence, pratiquaient un bilinguisme médiocre.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

καὶ μέτο`χ'(οι) σιτο`λ'(όγοι) (ἔτους) ἐνάτου Οὐεσπασιανοῦ
τοῦ κυρίου Μεσορὴ θ̄

1 *γενς* 2 Σενπαγένεια 3 μ̄

Les lignes d'écriture commencent à droite du trou de suspension et on ne peut relever qu'une anomalie graphique : la séquence *σιτο*$^{\lambda}$ (l. 5), coupée en deux (*σι το*$^{\lambda}$) à cause d'un nœud dans le bois. Ce texte apporte une petite moisson d'*hapax* : le composé Σενπαγένεια (Παγένης est bien attesté, *Namenbuch* col. 253, *Onomasticon* p. 223), Σενεντωοῦς et Πιγήριος (*Πιγηρίτης et *Σενπιγῆρι figurent dans l'*Onomasticon* p. 258 et 289), trois noms nouveaux à insérer dans l'anthroponymie gréco-égyptienne, si Σενεντωοῦς n'est pas une graphie fautive de Σεν⟨σ⟩εντωοῦς (*Onomasticon* p. 289).

On peut trouver d'autres raisons de s'intéresser à ce petit texte. La date qu'il porte, 9 Mésorè de l'an 9 de Vespasien (2 Août 77^{P}), pose de nouveau, sans qu'on puisse le résoudre de manière satisfaisante ici, le problème des délais de réutilisation des étiquettes [1]. Il ne serait pas impossible qu'elle amène à remonter la datation de l'autre face. Cette déclaration de versement révèle aussi une utilisation autre que funéraire d'une étiquette. Certes, G. Nachtergael, *Coll. M. Hombert* I, *Pap. Brux.* 15 (1978), p. 81-82 n° 32, avait déjà publié une étiquette ayant servi à enregistrer la mise en gage, pour 24 drachmes, d'une paire de boucles d'oreilles en or et il expliquait que son trou de suspension, en permettant de l'accrocher à l'objet, pouvait expliquer cette utilisation. Ses remarques, p. 82 (« *Les traces d'une écriture sous-jacente laissent supposer qu'elle pourrait avoir été utilisée antérieurement à la même fin* (...). *Le texte en partie effacé contenait probablement le nom d'une autre personne qui avait eu recours au même prêteur* »), pourraient même donner à supposer que des étiquettes aient été utilisées en permanence, pour cette facilité, chez les prêteurs. *CEML* 1079 nous invite donc à rechercher quelles commodités particulières les employés d'un *θησαυρός* pouvaient trouver à consigner des versements sur des tablettes.

III

NOTE SUR LES DEUX FINALITÉS SUPPOSÉES DES ÉTIQUETTES DE MOMIES

J. Quaegebeur nous fournit l'approche la plus récente de ce problème dans *PLB* 19, 237-8 :

« (...) *the demotic texts as a rule contain a religious formula, which is but rarely found in the Greek texts where, on the other hand, salutations or expressions of condolence are*

[1] Sur ces problèmes de récupération d'étiquettes, v. nos remarques dans *BASP* 17, 123-5.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

regularly encountered (...). *These formulae and the stele shape of some of the tags illustrate the fact that the label was not solely a means of identification but also a memorial : the name of the deceased had to be perpetuated.* (...) *The mummy tag can accordingly be regarded as a cheap substitute for the grave stele; to my knowledge, they do not appear together.*

A second function the label sometimes had was that of shipping tag or bill of lading. Mummies of persons who had not died in their native region (...) *were sent by boat via the Nile to the place of burial or addressed to a relative or acquaintance who lived there* ».

J. Quaegebeur est seul à attribuer aux étiquettes deux fonctions également importantes et simultanées de commémoration et d'identification. A. Bataille, plus prudemment, évoque seulement leur fonction postale [1]. D'autre part, dans *BIFAO* 80, 154-5, nous avons souligné deux évidences : elles ne pouvaient avoir, par rapport aux stèles, qu'une fonction commémorative minorée, puisqu'elles n'étaient pas exposées en permanence aux yeux du public et même la présence de formulations épigraphiques sur certaines d'entre elles, comme le tour *στήλη τοῦ δεῖνος*, ne signifie pas forcément qu'elles aient été rédigées pour commémorer. Il nous semble donc opportun de ramener leur finalité commémorative supposée à de plus modestes dimensions : elle se limitait à garder dans l'obscurité souterraine des nécropoles des coordonnées onomastiques, familiales, géographiques, que les employés des domaines funéraires pouvaient consulter.

L'identification était leur finalité fondamentale : on avait recours à elles pendant les déplacements des corps. Le cas qu'évoquent J. Quaegebeur et A. Bataille (note) est celui où l'étiquette servait à mener la momie des taricheutes à la sépulture. Mais on a utilisé aussi les étiquettes pour d'autres trajets. Ainsi, *SB* VI, 9126 qui concerne le transport d'un *σῶμα γυμνόν* (*Anagennèsis* I/2, p. 189-91) a pu accompagner le corps «*sans bandelettes*» du lieu de son décès aux taricheutes, si sa famille avait l'intention de le faire embaumer, du lieu de son décès à la sépulture, si elle ne le souhaitait pas. De même, *SB* I, 5144 (*CdE* 105, 164-6), si notre interprétation est la bonne, pourrait être un bulletin de réexpédition de momie entre deux nécropoles.

[1] *Rev. Arch.* (6e série) 25, 47-8 : « *La momie avait souvent à voyager après sa confection chez les taricheutes locaux. Une fois l'embaumement terminé, la momie était rendue à la famille. Si celle-ci ne la conservait pas, elle devait en assurer l'expédition vers le tombeau. Souvent, il suffisait de lui faire franchir le fleuve* (...). *Parfois le défunt devait être enterré « en terre sainte », en Abydos par exemple* (...). *Enfin,* (...) *on pouvait rapatrier dans son ἴδια une personne qui était morte au loin* (...). *Dans son déplacement la momie va être accompagnée* (...) *d'une étiquette qui lui sera attachée au cou ou sur la poitrine* ».

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les interprétations qui lient la présence de l'étiquette au seul voyage entre les taricheutes et la sépulture sont donc trop restrictives [1].

IV

SB I, 3534

L'étiquette de momie *SB* I, 3534 porte *Ὡρίων νεώτερος Ἡλιοδώρου ἐβίωσεν ἐτῶν ἐνήκοντα πλείου ἔλατ(τ)ον.*

La locution *πλείου ἔλαττον*, qui y exprime l'approximation (« *plus ou moins 90 ans* ») [2], doit être évidemment corrigée en *πλείω ἔλαττον*. Ce comparatif adverbial nous paraît éclairer deux stèles funéraires chrétiennes :

Agnello, *Sillogè* 20 (Syracuse) [3] : *ζήσα(σα) (. . .) ἔτη πλῖο(ν) ἔλαττον κε′.*
IG XIV, 2491 (Vienne) [4] : *ζήσασα πλῖο(ν) ἔλα(ττ)ον ἤτη εἴκωσι καὶ πέντε*

Dans les deux cas, les éditeurs ont ajouté un *nu*, mais D. Feissel, *o.l.*, p. 136 note 13, fait remarquer qu'on lit sur la première « *πλιοελαττον comme à Vienne* » et il ajoute « *πλιο pourrait noter non pas πλεῖο(ν) mais πλείω* ». *SB* I, 3534 semble transformer l'hypothèse en certitude. Aux variantes déjà répertoriées de cette locution [5], on peut

[1] De même, il n'est pas certain qu'entre les taricheutes et la sépulture on ait uniquement utilisé des étiquettes en bois. Il est vraisemblable qu'on ait parfois confié la fonction d'accompagnement à d'autres matériaux. Ainsi, nous rencontrons la phraséologie typique des étiquettes sur les papyrus *P. Lille* C. 76/1-2 (*ZPE* 31, 118-20). Rien ne nous interdit d'imaginer que ces deux coupons aient joué « *dans la poche d'un transporteur* » le rôle habituellement dévolu aux étiquettes. On pourrait aussi bien imaginer qu'ils lui aient servi de doubles de contrôle, au cas où les étiquettes accrochées au cou des défunts concernés auraient été volées ou perdues. Quelque rôle qu'aient joué les *P. Lille* C. 76/1-2, celui de bordereaux d'expédition que nous leur avons supposé dans *ZPE* 31, *ibidem* ou celui de *duplicata*, il serait probablement inopportun de refuser à ces deux pièces le même statut qu'aux étiquettes. Elles n'en diffèrent, en effet, que par la nature de leur support, donc par la manière dont elles ont servi à accompagner les momies. C'est un détail qu'il ne nous semble pas possible d'ériger en motif de discrimination.

[2] Sur les témoignages de cette locution, v. July, *Die Klauseln hinter den Massangaben der Papyrusurkunden*, p. 93-105, qui a relevé la présence de deux formes en Egypte, *πλείω ἢ ἐλάσσω* et, plus tard, *πλεῖον ἔλαττον ;* dans le monde hellénique en général, Feissel, *Trav. et Mém. Centre Rech. Hist. et Civ. Byz.* 8, 135-7, qui a prolongé les recensements jusque dans les textes littéraires byzantins du X[e] siècle (Nicéphore Phocas).

[3] Feissel, *o.c.*, p. 136 et n. 13.

[4] Id., p. 136 et note 7.

[5] *Πλεῖον (ἢ) ἔλαττον, πλείω (ἢ) ἐλάττω.*

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

donc ajouter *πλείω ἔλαττον* avec trois références, Agnello, *Sill.* 20, *IG* XIV, 2491, *SB* I, 3534 [1].

V

SUR QUELQUES ÉTIQUETTES OBSCURES

Dans *BIFAO* 80, 149-52 et *Anagennèsis* III/1, p. 111-6, nous avons relevé deux séries d'étiquettes à libellés obscurs. La première groupe des documents rédigés de telle manière que, déjà, les lecteurs antiques ne pouvaient pas savoir par quelle face commencer leur lecture, la seconde, des documents dont fautes d'accords et abréviations intempestives obscurcissent le sens.

Voici d'autres séries à problèmes.

Dans la première, l'équivoque apparaît toujours en fin de séquence : elle groupe des étiquettes de femmes, qui portaient les noms de la défunte et de sa mère. Tout serait clair si les scribes n'avaient ajouté une coordonnée collatérale « *épouse de x* » ou « *sœur de x* », dont on ne peut savoir si elle se rapporte à la défunte ou à sa mère :

1. — *SB* I, 1 735 (A) : Ταψάεις Ἀρμιῦσις *θυγατέρα* Τατεμγῶτι *ἀδελφὴ* Σενῦρις (. . .)
2. — *SB* I, 5 481 : Τατωοῦς *θυγάτηρ* Θαβανένε *γυνὴ* Πίσωνος (. . .)

Dans la deuxième série, l'impossibilité de définir avec précision la relation entre les faces nous interdit d'établir des arbres généalogiques assurés :

1. — *SB* I, 1 226 (A) Πινύτιος Πινούτιος
 (B) Πινούτιος
2. — *SB* I, 3 830 (A) Ταμένε L λβ Πιφιῶτε
 (B) *υἱὸς* Παχοῦμις
3. — *CEML* 1 040 (A) Παχομῶς Σανσῶτος
 (B) Πιύριος
4. — *CEML* 1 104 (A) Παβῆκις Πβήκιος
 (B) Πβήκιος
5. — *CEML* 1 163 (A) Παχοῦμι Ψάεις
 (B) Φασιέ

[1] Même remarque pour la stèle funéraire chrétienne *SEG* XVII, 441 (Catane), qui porte *ζήσας ἔτη ν' πλῖο(ν) ἤττω*. Feissel, *o.c.*, p. 136 n. 14, s'est demandé « *s'il fallait lire πλείω au lieu de πλεῖο(ν)* ». On peut s'appuyer sur *SB* I, 3534 pour ajouter à la liste une variante *πλείω ἤττω*.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Sur les n^os^ 1, 3, 4, 5, on pourrait voir dans les noms isolés des faces B les grands-pères des défunts [1]. Cependant, on ne saurait exclure que le scribe ait simplement répété le nom du défunt en 1 et 4 (tour « *momie de x* »), et mentionné en 5 l'intervenant qui s'est occupé de la momification et de l'expédition du défunt. Les relations qui unissent les trois anthroponymes, en 2, sont plus énigmatiques encore. Son premier éditeur, H.R. Hall, *PSBA* 27, 50, y avait vu deux défunts, Taméné d'une part, et Piphiôté fils de Pachoumis, donc un groupage de momies. Sans entrer dans le problème de l'étymologie égyptienne [2] de Πιφιῶτε, retenu comme nom propre par Preisigke, *Namenbuch*, col. 328, soulignons que l'helléniste peut hésiter entre plusieurs hypothèses : imaginer, comme Hall, deux défunts « *Taméné et Piphiôté fils de Pachoumis* », les mêmes défunts, Taméné et Piphiôté, expédiés vers leur nécropole par un intervenant anonyme « *fils de Pachoumis* » ou bien une seule défunte « *Taméné fille de Piphiôté lui-même fils de Pachoumis* ».

Troisième cas, *CEML* 705 [3] :

(A) Ψεντατρῖφις ὁ καὶ Ἱερεὺς Παχούμιος μη̅τ̅(ρὸς) Ταπεπί[.]ος
(B) Ἱερακαπόλλων Ἱέρακος

On pourrait voir un second décédé en Hiérakapollon fils d'Hiérax. Mais il semble y avoir un inconvénient à l'hypothèse d'un groupage de momies : d'habitude, les liens de parenté sont indiqués [4]. Il serait donc surprenant que le rédacteur ait manqué à l'usage ici.

On pourrait voir également en Hiérakapollon et Hiérax deux autres noms de Psentatriphis et Pachoumis, en alléguant le parallèle d'autres étiquettes dont les rédacteurs ont disposé chaque nom sur une face différente (ex. *CEML* 1 (*CRIPEL* 2 (1974), p. 167-168), où la défunte s'appelle Talônè sur A, Senapollônia sur B). Mais ici, la face A fournit déjà deux dénominations du défunt, Psentatriphis et Hiéreus. Peut-on en supposer trois, différentes et simultanées ?

On peut encore voir en Hiérakapollon l'intervenant qui devait récupérer la momie en fin de trajet, avant son inhumation. On connaît de nombreuses interventions de ce type [5]. En ce cas, la face B aurait joué le rôle d'une adresse.

[1] Hypothèse retenue pour *CEML* 1040 et 1163 dans *CRIPEL* 5, 246 et 276, avec un point d'interrogation pour *CEML* 1104, *ibidem*, 262.

[2] Problème abordé par H.R. Hall, *ibidem*.

[3] *CRIPEL* 4, 179.

[4] Ex. *SB* I, 3551, 3553, 4174, 5143; *CEML* 796 ou 1179 (*CRIPEL* 4, 202 et 5, p. 280).

[5] Ex. *SB* I, 25, 761, 828 (B), 1735, 1737 (B), 2052, 3442.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Toutes ces étiquettes ont été claires pour leurs rédacteurs, elles ne le sont plus pour nous. Si leur intelligibilité n'a pas survécu aux défunts et à leurs proches, c'est que leurs rédacteurs n'avaient, en les rédigeant, aucun souci de commémoration [1].

VI

SB X, 10486

Sous cette référence, figure un texte funéraire initialement publié par O.O. Krüger et M.G. Bystrikova, *VDI* 88, 123, n° 11 :

Στήλη
Ταχη ἐβί-
ωσεν ἐτῶ(ν)
4 ινδικ // χβ [2]

La notice en langue russe qui accompagne le document dans le *VDI* dit notamment : « *stèle de bois en forme de trapèze* (...) *Inscription à l'encre noire* (...) ».

Sa nature épigraphique (v. photographie dans le *VDI*) ne fait aucun doute. Il faut donc corriger Quaegebeur qui, à propos de l'emploi du mot στήλη sur les étiquettes de momies, *PLB* 19, 237, n. 38, a invoqué son témoignage avec celui de *SB* I, 3826 (= *PSBA* 27, 48 n° 1) [3]. *SB* 10486 n'est pas une étiquette.

Mais, devant ses particularités (support de bois et écriture à l'encre), on est dans la situation que nous avons analysée dans *Anagennèsis* I/2, p. 198-200, à propos de la stèle funéraire 31 des *Greek and latin inscriptions in the Brooklyn Museum* de K. Herbert, p. 60-1. A cause de sa fragilité, le bois n'était pas le matériau le plus apte à assurer durablement la perpétuation du souvenir des défunts. On peut donc appliquer à *SB* 10486 les mêmes

[1] *BIFAO* 80, 154-5.

[2] La séquence $\overline{\chi\beta}$ indique le nombre des années vécues par Takè. Le quantième de l'indiction manque. Le *SB* a reproduit, sans la modifier, la ponctuation des premiers éditeurs, qui sépare στήλη de l'anthroponyme par un point et fait de ce dernier le sujet du verbe. Il faut supprimer ce point et comprendre « stèle *de* Takè, *elle* a vécu ... ». Le tour στήλη τοῦ δεῖνος est bien connu, mais l'emploi indécliné de l'anthroponyme masque ici qu'il est complément du nom. On pourrait citer de nombreux parallèles (par ex. dans le *Recueil* de Lefebvre) des tours στήλη τοῦ δεῖνος (238-240, 244, 246 etc.) ou στήλη ὁ δεῖνα (245, 251, 260 etc.). Selon Lefebvre, *ibidem*, introd. p. XXVII, cette formule est panopolitaine.

[3] Sur l'interprétation possible de *SB* 3826 par un brouillon de stèle, v. *BIFAO* 80, 152-6. *SB* 3826 est la seule étiquette à porter στήλη.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

hypothèses qu'à *Herbert* 31 : *SB* 10486 était une stèle de pauvre (si le bois coûtait moins cher à traiter que la pierre) ou un brouillon de stèle. Il y a toutefois une différence : si *Herbert* 31, gravé maladroitement sur du mauvais bois (n. 4 p. 199), invite à privilégier la seconde hypothèse, le soin mis à peindre les lettres de *SB* 10486 donne à y supposer un document définitif plutôt qu'un brouillon.

SB 10486 soulève donc à nouveau le problème de l'emploi à donner aux expressions « *stèle de pauvre* » ou « *substitut de stèle* ». Dans *Anagennèsis* III/1 p. 105 et n. 31, nous avons déjà souligné qu'on ne peut pas, par principe, appliquer le vocabulaire épigraphique de la commémoration, ici le mot « *stèle* », aux étiquettes qui ont eu une finalité postale. Allons plus loin maintenant. On ne doit parler de « *stèles de pauvres* » ou de « *substituts de stèles* » qu'à propos de documents dont une particularité matérielle donne à supposer qu'ils aient été à la fois commémoratifs et bon marché. Dans l'immédiat, il paraît possible d'attribuer ces deux qualifications à quelques étiquettes, peut-être trop fragiles ou luxueuses pour avoir servi à accompagner des momies (*SB* I, 821, 4235, 5626 [1]) et aux stèles *Herbert* 31 et *SB* 10486, sans doute moins coûteuses en bois qu'en pierre. Mais il convient de demeurer prudent, dans un domaine où nous sommes réduits aux conjectures [2].

VII

SB I, 5983-5985

Nous revenons ici sur la note consacrée à *SB* 5983-5984 dans *Anagennèsis* III/1, 106-11.

Le texte de *SB* 5983 était écrit sous le pied de la momie d'Anoubias [3]. De ce document, nous écrivions *ibidem*, p. 110 : « *Il y a quelque vraisemblance à imaginer que le texte et son entour en forme d'étiquette aient été recopiés d'après la tablette funéraire qui avait*

[1] *Anagennèsis* III/1, p. 102-106.

[2] Pour justifier l'application des expressions « *stèles de pauvres* » ou « *substituts de stèles* » aux étiquettes de momies en général, les éditeurs ont expliqué que graver ou tracer à l'encre un court texte d'étiquette n'était pas coûteux. C'est évident, mais, par définition, elle avait sa source dans la momification qui, par sa durée, la complexité des opérations qu'elle entraînait et l'abondance des personnels techniques qu'elle réclamait, coûtait forcément très cher. Ainsi, toute étiquette de momie révèle *directement* une dépense importante.

[3] C.C. Edgar, *Græco-egyptian coffins, masks and portraits* (CGC), p. 33 : « *On the underside of feet* (...) *are three objects, one above another* (...) 2. *Rectangular tablet with inscription in black letters against a gilded background; a reddish brown surface shows beneath the gilding, and there has perhaps been a red border round the inscription* (...) ». La rectangularité de la tablette rappelle celle des étiquettes.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

accompagné le cadavre jusqu'au sarcophage. Si SB 5983 a été copié sur une étiquette, il conviendrait de lui réserver une place dans un Corpus éventuel des étiquettes de momies grecques et démotiques (...) ». Et nous ajoutions, un peu plus loin, que cette raison nous avait amené à l'indexer dans notre *Corpus* (provisoire) *des étiquettes de momies grecques*, Lille (1977), p. 48, sous le n° 536.

De *SB* 5984, fragment inscrit de la momie de Tatyis fille de Porémonthès et de Téreus [1], nous avions écrit *o.c.*, p. 107 : « *SB 5984 est un morceau de bandage de momie, volontairement découpé en forme d'étiquette (cliché dans Edgar, o.c. et notice du SB ad loc. : « Mumienband aus Zeugstoff in Gestalt eines Mumientäfelchens »). Ce document appartient donc à une littérature qui n'a, avec les étiquettes de momies, qu'un lien formel et extérieur, celui que crée la coïncidence d'un découpage externe. Tout au plus pourrait-on le rapprocher de certaines stèles funéraires également en forme de tabula ansata comme nombre d'étiquettes, ex. les stèles n° 283 du Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Egypte de G. Lefebvre (1907), p. 55, et 11 des Greek and latin inscriptions in the Brooklyn Museum de K. Herbert (1972), p. 31-32* ».

Par cette notice, nous refusions à *SB* 5984 le statut de document apparenté aux étiquettes.

SB 5985, au nom d'Horion fils d'Hermaios alias Mestos [2], inséré dans notre *Corpus*, p. 48, sous le n° 537, n'a fait l'objet d'aucune allusion dans la note précitée.

Il nous paraît nécessaire d'introduire ici une correction.

En insérant *SB* 5983 et 5985 parmi les documents apparentés aux étiquettes et non *SB* 5984, nous établissions une distinction de nature entre les deux premiers documents et le troisième; *Wilcken Chr.*, 499 nous porte à croire qu'il ne faut pas la maintenir. En effet, cette lettre annonce à un destinataire l'envoi d'une momie dont l'identification est assurée par deux textes distincts : ἔπεμψά σοι τὸ σῶμα Σενύριος (...) ἔχων (sic) τάβλαν κατὰ τοῦ τραχήλου (...) ἔστιν δὲ σημεῖον τῆς ταφῆς σινδών ἐστιν ἐκτὸς

[1] *Ibidem*, p. 34 : « *From underside of feet of a mummy* (...). *The ornamentation consists of figures cut out of canvas and gummed on to the wrappings of the mummy* (...). *Below is a tablet, rectangular with offsets at the ends. The inscription is in black against a gilded background* (...); *reddish brown stripes between the three lines of the inscription; light yellow border in low relief* ». Indices d'imitation des étiquettes : la rectangularité de la tablette, les traits interlinéaires, la bordure en relief.

[2] *Ibidem*, p. 37 : « *The letters are in relief on a rectangular strip of canvas. The surface is gilded, the gilding being applied over a purplish ground, and there is a narrow brown border round about. A fragment of the mummy-wrappings, coated with pitch, is still adhering to the back* ». Comme le montre le facsimilé *o.c.*, p. 37, la rectangularité de la tablette, la présence d'une bordure révèlent la volonté d'imiter aussi les étiquettes. On peut ajouter ici la taille du coupon (0,23 m × 0,075), proche du format de certaines d'entre elles.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ἔχων χρῆμα ῥόδινον, ἐπιγεγραμμένον ἐπὶ τῆς κοιλίας τὸ ὄνομα αὐτῆς. Les coordonnées de Sényris figuraient donc sur la tablette accrochée à son cou et, au « *creux de l'estomac* », sur le linge qui enveloppait la morte. L'expéditeur ne nous indique pas si le même texte était reproduit deux fois, mais on peut le tenir pour vraisemblable, le dédoublement permettant d'annihiler les effets malencontreux d'une perte ou d'un vol éventuels de l'étiquette.

Rien n'interdit de supposer que la situation décrite sur *Wilcken Chr.*, 499 soit identique à celle de *SB* 5983-5985, qui, dans cette hypothèse, pourraient être les survivants d'étiquettes conjointes et aujourd'hui perdues. Ces trois documents doivent être étudiés ensemble et donc groupés sous la même rubrique. Ils ont des liens très étroits avec les étiquettes. Faut-il employer ce mot à leur sujet? On comprend que Quaegebeur, *PLB* 19, 235, ait hésité : « ... *painted versions of* (...) *tabulae ansatae are also known, e.g. on the mummy-portrait of Sarapion* [1] *and on the decorated bottom of the mummy cases of Tatyis and of Anubias, in view of the definition proposed above, however, such texts cannot be considered true mummy labels* ». En effet, si l'on accepte la dite définition, (*ibidem*, 234) : « *The most obvious choice is to consider as such any tag with one or more holes through which a piece of string can be drawn to tie it to the mummy* » qui limite l'appellation d'étiquettes aux seules tablettes de bois percées de trou(s) de suspension, *SB* 5983-5985 ne peuvent être appelés étiquettes. Mais nous venons de voir qu'ils pourraient en avoir joué le rôle de substituts, si les trois momies n'en avaient pas été pourvues, ou de doubles, si elles en avaient porté autour du cou. Un *Corpus* des étiquettes de momies, en tout cas, devrait leur réserver une rubrique qui pourrait être celle des « *substituts d'étiquettes* ».

A mesure qu'on publie des étiquettes inédites ou qu'on réexamine celles qui ont été anciennement éditées, le nombre des cas particuliers augmente. Voici une liste des *marginalia* que nous avons déjà pu repérer dans la partie grecque de cette littérature ou dans la documentation funéraire circonvoisine :

A. — Etiquettes présumées avoir servi de brouillons de stèles : *SB* I, 3826 et 4387 (*BIFAO* 80, 152-6); V, 8696 (*BASP* 17, 119-22).

B. — Lettre d'accompagnement de momie sur bois : *SB* I, 3939 (*Anagennèsis* I/2, p. 191-4).

C. — Etiquette ayant accompagné un corps non momifié : *SB* VI, 9126 (*Anagennèsis* I/2, p. 189-91).

D. — Documents d'accompagnement de momie sur papyrus : *P. Lille* C. 76/1-2 (*ZPE* 31, 118-20).

[1] Document qui figure dans Parlasca, *Mumienporträts*, pl. 28, I.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

E. — Etiquettes de luxe à finalité peut-être commémorative : *SB* I, 821, 4235, 5626 (*Anagennèsis* III/1, p. 102-6).

F. — Etiquettes à disposition épigraphique : *CEML* 746; *SB* X, 10389 (*Anagennèsis* III/1, p. 121-3).

G. — Bulletin de réexpédition de momie : *SB* I, 5144 (*CdE* 105, 164-6).

H. — Etiquettes à finalités pédagogiques : *CEML* 329, 514, 1092 (*Anagennèsis* III/1, p. 67).

I. — Plaques de sarcophages supposées avoir été imitées d'étiquettes : *SB* V, 8369 (*Anagennèsis* II/1, p. 31-7).

Les contours de la littérature des étiquettes sont malaisés à cerner. Si l'on adopte la définition de J. Quaegebeur, on doit en exclure le document D, parce qu'il a été rédigé sur papyrus et n'a pas de trou de suspension : pourtant, sa formulation en bordereau d'expédition nous invite à supposer qu'il ait pu servir, comme une étiquette, à accompagner des momies jusqu'à leur sépulture dans le courant du III^{p}. Le document B, qui présente les caractéristiques matérielles que J. Quaegebeur exige d'une étiquette, a été rédigé comme une lettre et pourrait donc être classé parmi les documents représentatifs de la littérature épistolaire. Des étiquettes, dont les textes n'ont aucun rapport avec l'accompagnement des momies (la série H qui porte des exercices sur l'alphabet), pourraient être intégrées, de leur côté, à la littérature scolaire. D'autres pièces (A, voire F), ayant peut-être servi de brouillons de stèles, n'ont pas dû avoir la finalité habituelle aux étiquettes. En revanche, des documents funéraires d'autres types (I) sont peut-être révélateurs d'étiquettes perdues. Il faudrait donc, dans l'avenir, préciser davantage les traits distinctifs de cette littérature. Les constatations précédentes suggèrent au moins deux conclusions provisoires : les expéditeurs de momies semblent avoir, parfois, confié la fonction d'accompagnement à d'autres matériaux que le bois, tandis que la tablette de bois pouvait se voir confier d'autres fonctions que celles d'accompagnement; d'autre part, les étiquettes au sens où J. Quaegebeur emploie ce mot (plaquettes de bois percées de trou(s) de suspension) semblent n'avoir constitué qu'une partie d'une littérature plus vaste qu'on pourrait, pour l'instant, appeler *la littérature des documents d'accompagnement de défunts*. Selon l'opportunité des temps et des lieux, les usages familiaux, les nécessités du transport etc., les expéditeurs pouvaient être amenés à utiliser des matériaux, des procédures et des formulaires différents : parce que les Gréco-égyptiens ont eu massivement recours aux bois percés, on a fini par en supposer l'utilisation systématique, chaque fois que les survivants décidaient d'accompagner les défunts d'un écrit. Ainsi, A. Bataille dans *Rev. Arch.* (6^{e} série) 25, 48 présentait-il comme générale et ne souffrant pas d'exceptions à partir du II^{p} cette utilisation des

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

bois percés : « *Dans son déplacement la momie va être accompagnée parfois d'une lettre sur papyrus et, à partir du II^e siècle de notre ère, d'une étiquette* (. . .) ». Presque certainement ce n'était pas le cas et la pratique des bois percés a coexisté avec d'autres habitudes, à preuve la date probable du document D.

Inversement, il conviendrait de recenser les utilisations extra-funéraires des bois percés. Les documents de la série H sont à la limite du funéraire : ils portent des exercices de type scolaire sur des lettres de l'alphabet grec mais ils pourraient provenir des ateliers où les scribes des taricheutes s'exerçaient au maniement de l'écriture hellénique, donc des nécropoles. D'autres bois percés n'ont rien à voir avec les zones funéraires. Ainsi, la tablette n° 32 dans G. Nachtergael, *Coll. Marcel Hombert I, Papyr. Brux.* 15, p. 81-82, enregistre la mise en gage d'une paire de boucles d'oreille en or pour 24 drachmes; l'éditeur a expliqué le recours à un bois percé, en supposant, avec vraisemblance, qu'on avait voulu attacher la tablette au gage. De même, dans la riche collection d'étiquettes du Louvre, quelques tablettes, souvent en très mauvais état de conservation, semblent avoir porté des textes de reçus. Trois de ces étiquettes portent actuellement, sur leur autre face, des indications d'identité du type habituel, nous garantissant ainsi qu'elles sont passées, à un moment donné, chez les scribes des embaumeurs (*CEML* 346 = *Louvre inv.* 135 (*CRIPEL* 3, 176), 767 = *Louvre inv.* 9390 (*CRIPEL* 4, 195) et 1079 = *Louvre inv.* 9807 (*CRIPEL* 5, 256)). On ne peut dire grand'chose de *CEML* 346 et 767, tous deux victimes de lavages antiques, qui ont effacé partiellement le texte du premier (trois lignes et demie), presque totalement celui du second (quatre lignes et demie). En revanche, on peut reproduire entièrement la teneur de *CEML* 1079, qui concerne un versement à un *θησαυρός* en l'an 9 de Vespasien : Θησαυροῦ Διομ() Πανδ() γεν(ήματος) ἐνάτου (ἔτους) | Οὐεσπασιανοῦ τοῦ κυρίου Σενπαγήνειᾳ | Σενεντωοῦς Ἰιγηρίου Κολλούθου μ(ητρὸς) | Καλάις ϟ δέκα L d — ἔγραψεν Πετεχ () | καὶ μέτοχ(οι) σιτολ(όγοι) (Ἔτους) ἐνάτου Οὐεσπασιανοῦ | τοῦ κυρίου Μεσορὴ θ̄. Comme l'étiquette de la collection Hombert, dont G. Nachtergael écrit, *o.c.*, p. 82, que « *les traces d'une écriture sous-jacente laissent supposer qu'elle pourrait avoir été utilisée antérieurement à la même fin* » (comprendre : par le même prêteur), trois autres étiquettes du Louvre (*inv.* 9746, 9824, 9831) paraissent n'avoir eu aucune relation avec la finalité d'accompagnement des morts. *Louvre inv.* 9746 porte, sur une face, les restes d'un texte peu clair (l. 2 : λογει`α′ ϕου`λ′ χρν; l. 3 : Σωτηριχ σεση`μ′(εἰωμαι)) et, sur l'autre, un très bref reçu (deux lignes) qui concerne un versement de 16 artabes (l. 2 : ∫ γ̄ ∫ δέκα ἓξ ις) en l'an 3 de Titus (l. 3 : (ἔτους) γ Τίτου τοῦ κυρίου Παῦνι ε̄). *Louvre inv.* 9831, comme *CEML* 346 et 767, a subi un lavage qui a effacé son texte (quatre lignes datant peut-être d'un an 7) (l. 1 : ἔτ̣ο̣υ̣ς̣ ζ). Seul, *Louvre inv.* 9824 peut faire l'objet d'un commentaire plus détaillé : il portait sur chaque face un

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

versement à un *θησαυρός* (celui de *CEML* 1079, sur l'une), tous deux datés d'Epeiph de l'an 3 de Titus : l. 1, *Θησ(αυροῦ) Δι(ο(σκόρου)) Πκν(ουβίτου) γεν(ήματος) γ (ἔτους) Τίτου τοῦ κυρίου*, l. 3-4 *πυρ(οῦ) ἀρτάβ(ας) δέκα πέντε / ϛ ⏑ ιε ἔγρ(αψεν) Φανε. . . ωσις κ(αὶ) μέ(τοχοι) σ[ι]τ(ικοῦ) λ(όγοι) (ἔτους) γ Τίτου τοῦ κυρίου Ἐπεὶφ λ̄*; l'autre face, elle aussi victime d'un lavage antique, paraît avoir présenté un formulaire identique ou du moins très proche du précédent, à propos d'un versement de restitution fort incertaine (l. 3 : *[π]υρο[ῦ ἀρταβ]⏑ ἐξήκοντα δύο / πυρ[οῦ ἀρτ.] ξβ̣*)

La définition de J. Quaegebeur est donc gênante. En limitant la caractérisation de l'étiquette à son support (bois) et à un détail matériel (le trou) sans tenir compte de son texte, elle nous contraint à grouper, sous la même appellation, des documents d'accompagnement funéraire et d'autres qui n'ont peut-être (ou sûrement) jamais servi à cet usage. Il y a, en tout cas, une recherche à opérer sur les étiquettes à finalité non funéraire.

BIFAO 85 (1985), p. 63-76 Bernard Boyaval
Notes sur quelques documents funéraires égyptiens de langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net